Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Consulat général de Suisse à Rio de Janeiro
Consulat général de Suisse à São Paulo

Mesures de préparation et comportement à adopter en situation de crise pour les ressortissants suisses au Brésil

1. Introduction

La loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger, entrée en vigueur le 1er novembre 2015, également appelée loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr), consacre le principe de la responsabilité individuelle des ressortissants suisses à l'étranger. Le législateur attend de chaque personne qu'elle assume sa propre responsabilité lors de la préparation et de l'exécution d'un séjour à l'étranger ou dans le cadre de l'exercice d'une activité à l'étranger, qu'elle adopte un comportement adapté aux risques et qu'elle surmonte, en principe par ses propres moyens, les difficultés qui pourraient survenir.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) peut apporter son soutien aux personnes à l'étranger lorsqu'il ne peut raisonnablement être exigé de celles-ci qu'elles défendent elles-mêmes leurs intérêts ou qu'elles ne sont pas en mesure de le faire, même avec l'aide de tiers. La protection consulaire, c'est-à-dire l'aide éventuelle apportée par le DFAE, intervient lorsque les personnes concernées ont entrepris tout ce qui était raisonnablement possible pour surmonter elles-mêmes leur situation de détresse, avec le soutien des autorités locales, de leur(s) assurance(s) et d'autres personnes ou organismes. Il n'existe aucun droit légal à l'octroi de prestations d'aide de la Confédération.

2. Sources d'information

En premier lieu, il incombe aux autorités locales d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes résidant dans un pays, y compris de la communauté suisse sur place. Les autorités locales peuvent émettre des recommandations visant à protéger la population et prendre des mesures pour faire face aux situations de crise. En cas de crise, il convient de suivre leurs instructions.

Des informations spécifiques sur la préparation et sur les mesures à prendre en cas de crise peuvent, le cas échéant, être consultées sur les sites Internet des autorités suivantes :

Ministère brésilien des Affaires étrangères à Rio de Janeiro : https://www.gov.br/mre/pt-br/ererio

Ministère brésilien des Affaires étrangères à São Paulo :https://www.gov.br/mre/pt-br/eresp

Ministère brésilien des Affaires étrangères à Brasilia : https://www.gov.br/mre/pt-br

Ministère brésilien de la Défense : https://www.gov.br/defesa/pt-br

https://defesacivil.prefeitura.rio

https://defesacivil.sp.gov.br

Protection civile nationale — Protection civile / Alertes en cas de catastrophe :

https://www.gov.br/mdr/pt-br/assuntos/protecao-e-defesa-civil/alertas-de-desastres-1

Ministère de la Santé : https://www.gov.br/saude/pt-br (page principale)

https://www.gov.br/saude/pt-br/composicao/svsa/resposta-a-emergencias (assistance d'urgence)

Communiqués de presse concernant le Brésil :https://g1.globo.com/

https://agenciabrasil.ebc.com.br/

CEMADEN : Une source importante pour la surveillance des risques naturels tels que les fortes pluies, les inondations, les crues soudaines et les glissements de terrain. Le centre fournit des alertes en temps réel et publie, dans les situations critiques, des informations sur l'évolution de la situation ainsi que des bulletins.

https://www.gov.br/cemaden/pt-br

https://painelalertas.cemaden.gov.br/ (tableau des alertes en temps réel)

Institut national de météorologie (INMET) : pour les situations de crise liées aux fortes pluies, aux tempêtes, aux vagues de chaleur et de froid, aux vents, etc. https://portal.inmet.gov.br/

https://avisos.inmet.gov.br/ (carte des alertes météorologiques en temps réel)

Autres sources d'information :

https://www.eda.admin.ch/fr/conseils-pour-les-voyages-bresil

https://www.eda.admin.ch/fr/travel-admin-app-fr (voir point 5) Vous trouverez d'autres informations et fiches utiles sur https://www.eda.admin.ch/fr/ > *voyager* > *Voyages à l'étranger* > *Informations générales pour les voyages*

L'Office fédéral de la santé publique (https://www.bag.admin.ch/fr/), le site Internet https://www.healthytravel.ch/ ainsi que l'Organisation mondiale de la Santé http://www.who.int constituent des sources importantes pour les questions relatives à la santé.

3. Mesures de préparation importantes

Les éléments suivants devraient toujours être prêts à disposition en cas de crise (liste non exhaustive) :

Documents importants (y compris des copies de ces documents)

☐	Documents de voyage valables
☐	Permis de conduire et documents du véhicule
☐	Pièce d'identité pour étrangers / permis de séjour
☐	Visas valables

Finances

☐	Réserves d'argent liquide et de devises
☐	Carte(s) de crédit
☐	Carte(s) de débit

Information et communication

☐	Liste des numéros de téléphone importants / numéros d'urgence
☐	Téléphone portable, avec une batterie de rechange ou une Powerbank et un crédit d'appel suffisant
☐	Radio fonctionnant sur piles (à ondes courtes), avec des piles de rechange

Santé

☐	Pharmacie de poche contenant les médicaments importants
☐	Carte indiquant le groupe sanguin
☐	Carnet de vaccination
☐	Polices d'assurance (maladie, accident, rapatriement)

Réserves d'urgence

☐	Eau potable
☐	Denrées alimentaires (éventuellement réchaud d'urgence)
☐	Carburant

Différentes mesures préventives permettent de réduire les risques de dommages (liste non exhaustive):

- Faites vérifier votre maison, votre mobilier et vos installations afin de vous assurer qu'ils répondent aux exigences de sécurité en cas de séisme, d'incendie, d'inondation et de tempête, et installez des détecteurs de fumée.
- Sécurisez les murs, les portes et les fenêtres contre les intrusions non autorisées.
- Convenez avec votre famille d'un lieu de rendez-vous au cas où l'accès à votre domicile ne serait plus possible.
- Identifiez les voies d'évacuation permettant de rejoindre un lieu sûr à l'intérieur du pays ou un pays tiers sûr.
- Informez-nous régulièrement de tout changement d'adresse, de tout nouveau numéro de téléphone (y compris les numéros de téléphone portable à l'étranger et en Suisse) ainsi que de toute nouvelle adresse e-mail, afin que nous puissions vous contacter en cas d'urgence. Vous pouvez également effectuer ces démarches vous-même via le guichet en ligne.

4. Comportement à adopter en cas de crise

- Vérifiez régulièrement vos mesures de préparation.
- Informez la représentation suisse de vos absences temporaires du pays.
- Informez-vous sur la situation actuelle, notamment par le biais des médias locaux, des communications des autorités locales et des sites Internet du DFAE.
- En cas de crise, suivez les instructions des autorités locales, notamment en ce qui concerne les mesures de précaution, les zones interdites d'accès, les évacuations, etc.
- Évitez les manifestations, les émeutes et les grands rassemblements de toute nature.
- Restez en contact avec vos proches.
- Consultez les conseils aux voyageurs du DFAE.
- Tenez compte des éventuelles recommandations de sécurité du DFAE (site Internet de la représentation, conseils aux voyageurs du DFAE). En cas de crise persistante, le DFAE peut recommander aux ressortissants suisses de quitter la zone touchée par la crise.
- La décision de quitter une zone de crise relève de la responsabilité individuelle des ressortissants

suisses. Elle est prise volontairement, à leurs propres risques et à leurs propres frais.

- Les crises peuvent s'aggraver très rapidement, les voies d'évacuation peuvent être bloquées et il peut ne plus être possible de quitter le pays ou une partie du pays en toute sécurité. En cas de détérioration de la situation sécuritaire, quittez le pays ou la partie du pays concernée tant que cela est encore possible et que des moyens de transport commerciaux sont disponibles.
- Soyez conscients qu'en fonction de la situation sur place, nos possibilités de vous apporter un soutien en cas de crise peuvent être limitées, voire, dans le pire des cas, inexistantes.

5. TravelAdmin: https://www.eda.admin.ch/de/travel-admin-app

Vous et les membres de votre famille pouvez enregistrer sur ce portail les informations relatives à vos séjours de courte durée en dehors de votre pays de résidence. Invitez également vos visiteurs venant de Suisse à enregistrer leur voyage sur Travel Admin. Ces informations permettent au DFAE de vous contacter en cas de crise à l'étranger et de vous transmettre des informations importantes sur les mesures à prendre par vos propres moyens.

Important : L'enregistrement en ligne TRAVELADMIN n'est pas un système d'alerte préalable pour les événements naturels tels que les séismes, les tsunamis, les cyclones, etc. Dans de tels cas, suivez toujours les alertes et les instructions des autorités locales compétentes.

6. Contacts utiles

Consulat général de Suisse à Rio de Janeiro

Numéro de téléphone: +55 21 3806 2100

Adresse e-mail:
riodejaneiro.servicos@eda.admin.ch

Consulat général de Suisse à São Paulo

Numéro de téléphone : +55 11 3372 8200

Adresse e-mail: saopaulo@eda.admin.ch

Numéros d'urgence utiles au Brésil:

190 Police /Policia Militar
192 Ambulance/ SAMU
193 Sapeurs-pompiers/ Corpo de Bombeiros
199 Protection civile en cas de catastrophe naturelle/Defesa civil

Helpline du DFAE à Berne, joignable 24/7 :
+41 800 24-7-365
helpline@eda.admin.ch